

13 septembre 2017

L'image du procureur général monnayée!

Alors que le principe de l'indépendance du procureur général commande que celui-ci exerce ses fonctions à l'abri des influences politiques de nature partisane et qu'il ne soit pas soumis aux instructions du cabinet, ni même à celles du premier ministre, dans l'exercice de ses pouvoirs en matière de poursuites criminelles et pénales, certains ont cumulé la charge avec celle de premier ministre.

De 1842 à 1843 puis de 1848 à 1851, Robert Baldwin est copremier ministre du Canada-Uni avec Louis-Hyppolyte Lafontaine. Ils sont respectivement procureur général du Haut-Canada et procureur général du Bas-Canada.

Sir John A. Macdonald, qui figure sur nos billets de dix dollars, a cumulé les fonctions de premier ministre et de procureur général du Canada de 1867 à 1873.

William Aberhart a agi comme premier ministre et procureur général de l'Alberta à partir de 1937 (probablement jusqu'à son décès en 1943).

De 1936 à 1939 puis de 1944 à 1959, Maurice Duplessis a exercé simultanément la charge de premier ministre et de procureur général du Québec.

Commission de réforme du droit du Canada, Document de travail 62, [*Poursuites pénales : Les pouvoirs du procureur général et des procureurs de la couronne*](#), 1990.